



Conseil économique et social

Distr. générale
21 avril 2015

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante et onzième session

Bangkok, 25-29 mai 2015

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités
des institutions régionales: statistiques**

Rapport du Comité de statistique sur sa quatrième session**

Résumé

Le Comité de statistique a tenu sa quatrième session à Bangkok du 25 au 27 mars 2015. Il a examiné les problèmes posés et les possibilités offertes par le programme de développement pour l'après-2015, soulignant que ce dernier entraînerait une augmentation du besoin de statistiques et une sollicitation accrue des systèmes statistiques nationaux, et notant que les objectifs stratégiques pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique demeuraient pertinents. Il a passé en revue plusieurs initiatives régionales, sur lesquelles il s'est prononcé. Sur la base des résultats de la première Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, il a recommandé que la Commission adopte le projet de mandat révisé du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CST(4)/5/Rev.1), décide de la composition du Groupe directeur régional (voir l'annexe II du présent rapport), et charge le Groupe directeur régional de superviser le processus qui permettra de pourvoir les trois postes de membre encore vacants.

* E/ESCAP/71/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive du présent rapport s'explique par la nécessité d'y inclure les vues et observations des membres du Bureau et des participants à la session du Comité de statistique lors de la finalisation du rapport.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention	3
A. Questions appelant des décisions.....	3
B. Questions portées à l'attention de la Commission.....	3
II. Compte rendu des travaux	4
A. Point 2 de l'ordre du jour: Orientation stratégique du Comité de statistique	4
B. Point 3 de l'ordre du jour: Initiatives régionales	7
C. Point 4 de l'ordre du jour: Initiatives mondiales: statistiques agricoles et rurales	16
D. Point 5 de l'ordre du jour: Coordination du développement des activités statistiques.....	17
E. Point 6 de l'ordre du jour: Éléments d'information.....	19
F. Point 7 de l'ordre du jour: Rapports portés à l'attention du Comité.....	19
G. Point 8 de l'ordre du jour: Examen de l'orientation future du sous-programme Statistiques du secrétariat.....	20
H. Point 9 de l'ordre du jour: Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session.....	21
I. Point 10 de l'ordre du jour: Questions diverses.....	21
J. Point 11 de l'ordre du jour: Adoption du rapport du Comité	21
III. Organisation	21
A. Ouverture, durée et organisation de la session	21
B. Participation.....	22
C. Élection du Bureau	22
D. Ordre du jour	22
Annexes	
I. Liste des documents.....	24
II. Composition proposée pour le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (2015-2019).....	27

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant des décisions

Projet de recommandation Recommandation 4/1

1. Le Comité recommande que la Commission adopte le projet de mandat du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, tel que figurant dans le document E/ESCAP/CST(4)/5/Rev.1, et que la Commission décide de la composition du Groupe directeur régional en acceptant les nominations figurant dans l'annexe II du présent rapport. Le Comité recommande également que la Commission charge le Groupe directeur régional, une fois établi, de superviser un processus permettant de pourvoir les trois postes de membre vacants dans les meilleurs délais.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

Orientation stratégique du Comité de statistique Décision 4/1

2. Le Comité approuve l'orientation générale et les priorités de l'approche stratégique figurant dans les 19 propositions du Bureau (E/ESCAP/CST(4)/CRP.2) en vue de renforcer les données et les statistiques pour le programme de développement pour l'après-2015 en Asie et dans le Pacifique et décide de charger le Bureau de la poursuite de l'élaboration et de la hiérarchisation de ces propositions.

Statistiques économiques Décision 4/2

3. Le Comité réaffirme son ferme engagement à l'égard de la mise en œuvre du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique et de son ensemble de statistiques économiques de base.

Statistiques démographiques et sociales Décision 4/3

4. Le Comité approuve la stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique telle que figurant dans la note du Groupe consultatif technique pour les statistiques démographiques et sociales (E/ESCAP/CST(4)/CRP.1). À cet égard, le Comité demande au Bureau de créer un groupe directeur sur les statistiques démographiques et sociales pour superviser la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Registres et statistiques de l'état civil Décision 4/4

5. Le Comité s'engage à contribuer à mettre en œuvre les résultats de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, à savoir la Déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique, le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil

et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, et la décision de proclamer les années 2015 à 2024 Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil.

Statistiques de l'environnement

Décision 4/5

6. Le Comité approuve l'approche modulaire et axée sur l'intégration visant à améliorer les statistiques de l'environnement en Asie et dans le Pacifique, telle que figurant le document E/ESCAP/CST(4)/6.

Modernisation de la production et des services statistiques

Décision 4/6

7. Le Comité réaffirme l'importance de la collaboration régionale en matière de modernisation de la production et des services statistiques, et appuie pleinement la stratégie, le programme de travail et les priorités pour la période 2014-2016 de l'Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique, tels que présentés dans le document E/ESCAP/CST(4)/8.

8. Le Comité approuve le projet de révision du mandat de l'Organe stratégique consultatif, tel que présenté dans l'annexe I du document susmentionné.

Statistiques ventilées par sexe

Décision 4/7

9. Le Comité approuve l'ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/CST(4)/10) en tant que cadre permettant de bien cibler les efforts régionaux, coordonner la formation et mobiliser le soutien des donateurs en faveur du renforcement des capacités.

Formation statistique

Décision 4/8

10. Le Comité approuve le projet de programme de travail pour le Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique tel que figurant dans le document E/ESCAP/CST(4)/12.

II. Compte rendu des travaux

A. Point 2 de l'ordre du jour

Orientation stratégique du Comité de statistique

Propositions du Bureau

11. Le Comité était saisi de plusieurs documents correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

12. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Japon, Myanmar, Nouvelle-Zélande et Pakistan.

13. Le Comité s'est félicité des travaux du Bureau concernant l'élaboration des 19 propositions sur l'orientation future des activités du Comité (E/ESCAP/CST(4)/CRP.2) et s'est déclaré favorable à son orientation

et à ses priorités générales. Le Comité a également noté que les deux objectifs stratégiques primordiaux du Comité continuaient d'être pertinents.

14. En particulier, le Comité a exprimé son appui à l'éventail des propositions du Bureau concernant les questions intersectorielles et institutionnelles; à une meilleure évaluation des contraintes et des priorités des systèmes statistiques; à l'amélioration de l'intégration de l'ensemble des domaines statistiques et des programmes régionaux; et à l'amélioration de la coordination et de la collaboration.

15. Le Comité a déclaré qu'une décision sur certaines de ces propositions, telles que celles concernant un mécanisme de coordination, devrait être reportée jusqu'à ce que le Bureau nouvellement élu ait procédé à un examen intégral des propositions. Le Comité a aussi noté que la mise en œuvre de l'ensemble des 19 propositions nécessiterait des ressources importantes et il a chargé le Bureau d'établir une hiérarchie entre ces priorités et d'assurer leur mise en œuvre d'une manière cohérente.

16. Le Comité a souligné que pour prendre des décisions en connaissance de cause sur la manière de hiérarchiser les propositions faites par le Bureau et de les mettre en œuvre, un examen intégral du fonctionnement et du positionnement des initiatives et des groupes régionaux existants (proposition 1 du Bureau), et des outils de formation intersectorielle existants (proposition 3 du Bureau) serait nécessaire. Le Comité a confié au Bureau nouvellement élu la tâche d'orienter la hiérarchisation des priorités entre les propositions ainsi que leur mise en œuvre.

17. À cet égard, le Comité a fourni au Bureau les orientations suivantes au sujet des propositions:

a) Concernant les propositions 1 à 3 sur les objectifs stratégiques du Comité et la coordination des programmes régionaux de renforcement des capacités élaborés sous son égide, l'accent a été mis une nouvelle fois sur la nécessité d'un examen correspondant aux propositions 1 et 3. Le Comité a aussi demandé que le Bureau identifie un mécanisme efficace pour renforcer la coordination et fournir des orientations aux parties intéressées en vue de donner suite à ces propositions. Le Comité a noté la possibilité d'envisager de multiples modalités à l'appui de cette coordination;

b) Concernant les propositions 4 à 11 sur la mise à profit de la révolution des données pour appuyer les systèmes statistiques nationaux, le Comité a insisté sur l'importance de cette mise à profit de la révolution des données pour répondre à la demande croissante adressée aux systèmes statistiques, y compris dans le contexte des objectifs du développement durable. Le Comité a mis l'accent sur la nécessité de faire en sorte que toutes les initiatives de renforcement de capacités en matière de suivi des objectifs du développement durable, de mégadonnées et de révolution des données soient solidement ancrées dans les priorités nationales;

c) Concernant les propositions de 12 à 15 sur le suivi du développement statistique en Asie et dans le Pacifique, le Comité a noté l'importance d'un cadre de suivi d'ensemble pour les objectifs du Comité, prenant à la fois en compte les indicateurs relatifs aux performances et les mesures institutionnelles et de capacité. Le Comité a souligné que le suivi devrait, dans la mesure du possible, utiliser les outils et les mécanismes d'établissement de rapports existants et coïncider avec le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable. Un soutien a été apporté à l'idée de voir le Bureau créer une équipe spéciale chargée de concevoir ce cadre de

suivi, avec l'appui du secrétariat (proposition 13). Le Comité a pris note d'une suggestion visant à ce que l'indicateur de suivi des capacités statistiques qui permet de classer les systèmes statistiques nationaux soit utilisé pour accroître l'engagement des pays en matière d'améliorations;

d) Concernant les propositions 16 à 19 relatives au renforcement du Comité de statistique, le Comité a noté l'importance de la coordination et de la communication entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les groupes d'experts dans le domaine des statistiques, ainsi qu'au sein de ces organisations et groupes. Le Comité a encouragé ses membres, le Bureau et le secrétariat à s'employer à faire valoir le point de vue de la région Asie-Pacifique dans le cadre des dialogues internationaux et à favoriser la coordination entre l'ONU et les autres organisations apportant un appui à l'élaboration des indicateurs pour l'après-2015. Le Comité a pris note de l'importance des réunions régulières pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du programme de développement pour l'après-2015 et dans celle des deux objectifs stratégiques primordiaux du Comité. Toutefois, la proposition 19 concernant l'organisation de sessions annuelles du Comité n'a bénéficié d'aucun soutien. Le Comité a en revanche pris note d'une suggestion visant à maintenir le rythme actuel de réunions biennales, avec la possibilité d'ajouter des réunions extraordinaires selon que de besoin.

18. Le Comité a noté que concernant les propositions du Bureau, il importait de garder à l'esprit que le développement des capacités nationales était au cœur de toute l'action du Comité.

19. Le Comité a réfléchi sur l'importance de la planification du développement national des statistiques ainsi que de l'élaboration des stratégies nationales pour le développement des statistiques. À cet égard, le Comité a demandé que le Bureau travaille en coordination avec le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21).

20. Le Comité a aussi noté l'importance de la formation, à savoir de l'apprentissage en ligne, des outils de sensibilisation aptes à favoriser le renforcement des capacités ainsi que d'autres outils; et de la coordination de l'ensemble des systèmes statistiques nationaux. Le Comité a pris note des données d'expérience partagées par certaines délégations concernant les développements de leur planification stratégique nationale et leur manière de faire face aux questions intersectorielles. Le Comité a noté l'importance d'une plate-forme régionale pour le partage des données d'expérience et des meilleures pratiques afin de créer des institutions et de renforcer les capacités permettant de faire face aux questions intersectorielles, y compris celles de coordination.

21. Le Comité a souligné que le programme de développement pour l'après-2015 augmenterait la demande en matière de statistiques et de systèmes statistiques nationaux. Le Comité a mis l'accent sur le fait que le cadre d'indicateurs pour les objectifs de développement durable devrait tenir compte des différentes priorités et situations nationales et permettre une mise en œuvre échelonnée. À cet égard, le Comité a souligné l'importance de la participation au processus mondial des pays connaissant des situations et disposant de capacités statistiques différentes afin de s'assurer que le cadre d'indicateurs est adapté à tous les pays de la région. Le Comité a encouragé les membres et membres associés de la CESAP à participer pleinement aux processus mondiaux et à leurs enquêtes connexes visant à élaborer les indicateurs relatifs aux objectifs du développement durable et à en assurer le suivi.

22. Le Comité a adopté la décision 4/1.

B. Point 3 de l'ordre du jour
Initiatives régionales

a) Statistiques économiques

13. Le Comité était saisi d'une note du Groupe directeur chargé du Programme régional sur les statistiques économiques correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

14. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie, Cambodge, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Malaisie, Nouvelle-Zélande, Samoa, Sri Lanka et Timor-Leste.

15. Des représentants des organisations suivantes ont aussi fait des déclarations: Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Ministère du développement international.

16. Le Comité s'est vivement félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme régional sur les statistiques économiques et les travaux du Groupe directeur. Le Comité a réaffirmé son engagement à l'égard de la poursuite de la mise en œuvre du Programme régional, notamment concernant l'accent mis sur les statistiques économiques intégrées et une meilleure coordination, comme indiqué dans le document final de la réunion de haut niveau tenue à Vladivostok (Fédération de Russie) en 2014. À cet égard, le Comité a noté le rôle important joué par les coordonnateurs nationaux dans la facilitation de la coordination nationale et le soutien apporté aux partenaires de développement en vue de la mise en œuvre du Programme régional.

17. Le Comité a constaté avec satisfaction l'appui continu de la Fédération de Russie à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008. Il a accueilli avec reconnaissance l'aide que le Ministère du développement international s'était engagé à apporter à la mise en œuvre du Programme régional.

18. Le Comité a souligné que, pour que le Programme régional débouche sur des améliorations durables, l'intégralité du système de statistique national devait y adhérer et il devait être appuyé par un solide cadre national de planification en matière de statistiques. À cet égard, le Comité a recommandé que les produits du Programme régional et l'ensemble de base soient intégrés dans les plans nationaux de développement statistique.

19. Le Comité a souligné qu'une évaluation de l'infrastructure statistique, de la législation et des ressources humaines nécessaires au développement des statistiques économiques pourrait aussi servir à identifier les possibilités offertes dans tous les aspects des statistiques. Le Comité a pris note des résultats de la récente évaluation globale, et fructueuse, menée en Mongolie et a recommandé que cette modalité soit adoptée pour la mise en œuvre du Programme régional.

20. Le Comité a noté que le programme de développement pour l'après-2015 mettait relativement davantage l'accent sur le développement économique et qu'il augmentait donc le besoin de renforcer les capacités en matière de production de statistiques économiques de base. Cela pourrait peut-être devoir se traduire dans les priorités futures en matière de renforcement des capacités dans la région.

21. Le Comité a souligné l'importance du volet sensibilisation dans le Programme régional. Il était important de développer les capacités nationales en matière de sensibilisation et de soutien aux systèmes statistiques nationaux, en préconisant une augmentation des ressources tant pour les statistiques économiques que pour une meilleure communication avec les utilisateurs.

22. Le Comité a reconnu que les statistiques économiques et d'autres statistiques sectorielles devraient être clairement définies dans les plans statistiques nationaux, compte tenu des liens entre ces statistiques et les nouveaux objectifs de développement durable.

23. Le Comité s'est félicité de ce que le renforcement des capacités prévu dans le cadre du Programme régional soit étroitement aligné sur la mise en œuvre des normes convenues internationalement, telles que le Système de comptabilité nationale 2008. Il a recommandé que le renforcement des capacités assuré dans le cadre du Programme régional soit axé sur des éléments particuliers de l'ensemble de base et sur le développement de la normalisation et de l'harmonisation.

24. Le Comité a souligné que les registres des activités industrielles et commerciales étaient un élément clef des statistiques économiques et qu'ils étaient essentiels à la modernisation des systèmes statistiques. Prenant note du potentiel important offert par le partage des meilleures pratiques, le Comité a recommandé que le secrétariat détermine comment favoriser le partage d'informations et le développement de la formation en rapport avec l'amélioration des registres des activités industrielles et commerciales. Une délégation a suggéré la mise en place d'un groupe informel sur les registres des activités industrielles et commerciales. Outre les statistiques des entreprises, une autre délégation a indiqué que les statistiques commerciales constituaient un domaine important dans lequel les efforts de développement des capacités pourraient être renforcés.

25. Le Comité a noté l'importance du développement des compétences pour les statistiques économiques et le manque actuel de possibilités de formation. En particulier, l'apprentissage en ligne, y compris en ce qui concerne les registres des activités industrielles et commerciales, a été considéré comme un moyen important d'atteindre un plus large public et d'apporter des améliorations aux statistiques économiques. À cet égard, le Comité a reconnu l'importance du rôle de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en tant que coordonnateur régional de la formation statistique.

26. Le Comité a reconnu les préoccupations particulières et les besoins financiers des petits États insulaires en développement et d'autres petits bureaux de statistique nationaux dans la production de statistiques économiques de grande qualité. Plus particulièrement, le fait qu'un nombre limité de personnes travaille dans le domaine des statistiques économiques dans certains pays rendait difficile la spécialisation dans certains aspects de l'ensemble de base.

27. Le Comité a adopté la décision 4/2.

b) Statistiques démographiques et sociales

28. Le Comité était saisi de deux documents correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

29. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Afghanistan, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fidji, Indonésie, Mongolie, Nouvelle-Zélande et Philippines.
30. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait une déclaration.
31. Le Comité a félicité le Groupe consultatif technique sur les statistiques démographiques et sociales pour le travail remarquable qu'il avait accompli dans l'élaboration d'un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour la région Asie-Pacifique ainsi que d'une stratégie régionale.
32. Le Comité a pris note des expériences nationales liées aux statistiques démographiques et sociales partagées par les pays, notamment l'utilisation de systèmes d'indicateurs sociaux pour répondre aux besoins d'information en matière d'élaboration de politiques et de collecte de données dans les domaines cruciaux que sont la criminalité, la justice et la gouvernance.
33. Le Comité a noté que l'utilisation de thèmes statistiques plutôt que d'indicateurs dans l'ensemble de base donnait aux pays une certaine flexibilité pour définir leurs priorités en matière de développement statistique et mobiliser l'appui des partenaires de développement.
34. Le Comité a souligné que la mise en œuvre de la stratégie régionale devrait traiter de questions telles que l'inégalité et l'inclusion qui concernaient l'ensemble des 11 domaines et, à cet égard, il a mis l'accent sur l'importance des données ventilées.
35. Le Comité a noté que les nombreux éléments de la stratégie régionale étaient pertinents dans le cadre d'autres initiatives régionales et a insisté sur la nécessité d'une coordination et d'une collaboration efficaces lorsqu'il s'agissait d'aborder ces questions. À cet égard, le Comité a encouragé toutes les initiatives régionales tendant à étudier la possibilité de réutiliser des informations et des outils existants.
36. Le Comité a mis l'accent sur les avantages d'une collaboration régionale qui permettait de fournir une assistance technique et de mettre en œuvre les normes mondiales.
37. Le Comité a noté que la mise en œuvre de la stratégie régionale nécessiterait des partenariats solides entre l'ensemble des services et organismes gouvernementaux qui utilisaient et produisaient l'ensemble de base. De plus, le Comité a noté que la stratégie devrait être intégrée aux plans nationaux de renforcement des capacités statistiques et qu'elle devrait bénéficier d'un ferme appui politique. Le Comité a pris note d'une suggestion tendant à l'organisation d'une conférence ministérielle, ou d'une manifestation analogue, en vue de renforcer l'appui aux statistiques démographiques et sociales.
38. Le Comité a insisté sur la nécessité de renforcer les compétences du personnel du système statistique national chargé de fournir des statistiques démographiques et sociales dans un large éventail de domaines, notamment en matière de leadership, de gestion, d'aptitude à communiquer et d'utilisation des mégadonnées, afin de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la révolution des données et d'assurer le suivi du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, le Comité a souligné

l'importance d'une formation ciblée, y compris le recours à l'apprentissage en ligne, dans les 11 domaines de la stratégie régionale.

39. Le comité a pris note d'une proposition visant à mettre en place un forum pour les parties prenantes afin d'étudier les possibilités de remédier aux décalages entre les données démographiques ventilées qui proviennent de différentes sources et d'améliorer la comparabilité transnationale des indicateurs relatifs aux objectifs de développement convenus internationalement.

40. Le Comité a adopté la décision 4/3.

c) Registres et statistiques de l'état civil

41. Le Comité était saisi de plusieurs documents correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

42. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Afghanistan, Australie, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka et Thaïlande.

43. Un représentant du fonds suivant a fait une déclaration: Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

44. Le Comité a approuvé fermement les résultats de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le Comité a salué le précédent Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique pour le rôle de premier plan qu'il avait joué quant à la réalisation de ces résultats, et s'est félicité des efforts entrepris par le secrétariat et les coorganisateur dans l'organisation de la Conférence ministérielle intergouvernementale.

45. Le Comité a approuvé le projet de mandat révisé du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, tel qu'il figure dans le document E/ESCAP/CST(4)/5/Rev.1, sous réserve que le nombre de ses membres passe de 25 à 30. Le Comité a également approuvé l'ensemble des trois propositions relatives à la composition du Groupe directeur régional, telles qu'elles figurent dans le document E/ESCAP/CST(4)/CRP.3. Le Comité a appuyé en particulier la proposition selon laquelle le Groupe directeur régional devait faire rapport sur ses activités à la Commission, dans la mesure où cela faciliterait l'engagement multisectoriel nécessaire pour que le Groupe directeur régional s'acquitte efficacement de son mandat.

46. Le Comité s'est félicité de voir que les résultats de la Conférence avaient déjà engendré un appui politique de haut niveau en faisant mieux connaître l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil aux niveaux national et international.

47. Le Comité a salué les efforts menés aux niveaux national et international pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, notamment l'appui fourni par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et le Bureau australien de statistique aux pays et territoires insulaires du Pacifique. Plusieurs délégations ont partagé leurs données d'expérience nationales concernant le lancement des étapes de mise en œuvre du Cadre d'action régional et les activités de sensibilisation à

l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, telles que la mise en place à l'échelon national du lancement de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil.

48. Le Comité a constaté que l'enregistrement universel des faits d'état civil était la source de données privilégiée pour produire des statistiques de l'état civil. Toutefois, il a noté que malgré le bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, il était encore nécessaire d'utiliser des données issues d'autres sources, par exemple d'autres sources de données administratives, de recensements de la population et du logement, ainsi que d'enquêtes, afin de produire un vaste éventail de statistiques et de combler les lacunes des statistiques de l'état civil. Le Comité a ajouté que toutes les mesures devaient être prises pour assurer la protection des données à caractère personnel.

49. Le Comité a souligné que les bureaux de statistique nationaux avaient un rôle clef à jouer dans les initiatives nationales et internationales visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, et est donc convenu de continuer à donner la priorité à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

50. Le Comité a recommandé que les bureaux de statistique nationaux servent de conseillers techniques auprès des autorités nationales chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et des services d'identité, du secteur de la santé et de tout autre service gouvernemental chargé de l'enregistrement des faits d'état civil ou de la production de statistiques de l'état civil. Le Comité a souligné que les bureaux de statistique nationaux avaient aussi un rôle important à jouer dans l'amélioration de la couverture et de la qualité de l'enregistrement des faits d'état civil dans la mesure où ils utilisaient les données de l'enregistrement des faits d'état civil pour produire un large éventail de statistiques, telles que les statistiques de la population, les statistiques démographiques et les statistiques sanitaires.

51. Le Comité a reconnu qu'il aurait un rôle à jouer dans la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil en tant que source fondamentale de données et moyen de mise en œuvre à l'appui du programme de développement pour l'après-2015, ainsi que comme source de données pour la production de statistiques susceptibles d'être ventilées pour faire ressortir la situation de tel ou tel groupe de population.

52. Pour que les pays réalisent l'objectif consistant à ce que le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil devienne la principale source de données en matière de statistiques de l'état civil, le Comité a reconnu qu'il convenait de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux afin qu'ils puissent utiliser les données d'enregistrement des faits d'état civil pour la production des statistiques de l'état civil. Le Comité a souligné qu'une assistance technique était nécessaire pour lier les données d'enregistrement des faits d'état civil aux enquêtes sur les ménages et autres données telles que les données sur les migrations. Le Comité a noté que le Groupe directeur régional pourrait contribuer à l'élaboration d'orientations et d'outils techniques pour appuyer les pays.

53. Le Comité a adopté la recommandation 4/1 et la décision 4/4.

d) Statistiques de l'environnement

54. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

55. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Indonésie, Iran (République islamique d') et Malaisie.

56. Un représentant de l'organisation suivante a fait une déclaration: ONUDI.

57. Le Comité a reconnu l'importance de l'environnement pour le développement durable. À cet égard, il a noté la large panoplie de statistiques nécessaires pour appuyer les politiques environnementales, et a cité notamment les statistiques concernant les changements climatiques, les catastrophes naturelles, l'énergie, les déchets et la gestion des déchets, la gestion et la gouvernance de l'environnement, et la dégradation environnementale.

58. Le Comité a souligné qu'il importait que les bureaux de statistique nationaux assument un rôle directeur dans le renforcement des statistiques de l'environnement, celles-ci concernant le développement socioéconomique et constituant un élément clef de la mesure du développement durable. Le Comité a reconnu les nombreuses difficultés de collecte et de mesure liées à l'établissement des statistiques de l'environnement et la nécessité d'approches souples pour y apporter des solutions à l'échelon national.

59. Le Comité a appuyé la proposition présentée à grands traits dans le document, y compris l'adoption d'une approche modulaire multidimensionnelle pour renforcer les statistiques de l'environnement.

60. Le Comité a encouragé à l'application du Système de comptabilité environnementale et économique et d'autres directives concernant les statistiques de l'environnement. Il a noté à cet égard le caractère complémentaire de ce Système et du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement.

61. Le Comité a entendu avec intérêt le compte rendu des mesures prises par les pays pour renforcer les statistiques de l'environnement. Il a noté également les avantages que présentait l'échange régional de connaissances sur les statistiques de l'environnement. Une délégation a suggéré la constitution d'un groupe méthodologique consultatif qui constituerait un mécanisme chargé de faciliter le progrès dans la production de statistiques de l'environnement à l'échelon régional.

62. Le Comité a adopté la décision 4/5.

e) Statistiques de la réduction des risques de catastrophe

63. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

64. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Afghanistan, Japon, Mongolie, Philippines et Samoa.

65. Le Comité a pris note avec satisfaction des travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes et a souligné l'intérêt d'un mécanisme régional réunissant des experts des catastrophes et des statisticiens.

66. Le Comité a reconfirmé qu'il importait d'améliorer les statistiques relatives aux catastrophes, notamment en procédant à la mise au point de méthodes, de normes et de cadres communs. Il a reconnu la nécessité de

renforcer les capacités permettant de mesurer les aspects géographiques des catastrophes, d'exploiter les systèmes d'information géographique et de procéder, plus généralement, à la mesure des catastrophes.

67. Le Comité a noté la nécessité de mesurer l'impact social, économique et environnemental des catastrophes tant dans l'immédiat qu'à plus long terme.

68. Le Comité a reconnu l'intérêt des données administratives pour la production de statistiques des catastrophes. Il a noté aussi le potentiel qu'offrait l'exploitation des données rassemblées par les services nationaux de gestion des catastrophes lors de la survenue d'une catastrophe.

69. Le Comité a été informé de l'adoption du « Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, 2015-2030 » par la troisième Conférence des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et a noté avec satisfaction que ce document confirmait la résolution 70/2 de la Commission sur les statistiques relatives aux catastrophes et donc les travaux du Groupe d'experts sur la question.

70. Le Comité s'est félicité de la création récente du Centre mondial sur les statistiques des catastrophes, qu'hébergeait de l'Université japonaise de Tohoku.

f) Modernisation de la production et des services statistiques

71. Le Comité était saisi d'une note de l'Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

72. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie, Azerbaïdjan, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Timor-Leste et Viet Nam.

73. Un représentant de la Division de statistique de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales) a fait une déclaration.

74. Le Comité s'est vivement félicité des travaux de l'Organe stratégique consultatif et du réseau d'experts, y compris le Groupe de travail de la modernisation.

75. Le Comité a encouragé les membres à participer activement aux travaux de l'Organe stratégique consultatif et à désigner des experts pour faire partie du Groupe de travail de la modernisation. Il a également encouragé les membres à apporter leur concours à d'autres initiatives régionales et mondiales de modernisation.

76. Le Comité a souligné que l'Organe stratégique consultatif pouvait jouer un rôle clef en recommandant: a) la transformation des systèmes statistiques; b) la prise en compte de l'urgence de la modernisation pour répondre à la demande croissante de statistiques, notamment aux fins du programme de développement pour l'après-2015; c) la prise en compte de la nécessité d'une transformation des systèmes statistiques selon un nouveau modèle et une nouvelle culture; et d) l'appui nécessaire de la part des

partenaires de développement pour favoriser la modernisation et améliorer la coordination des initiatives en cours et nouvelles.

77. Le Comité a également noté la nécessité de ressources financières et humaines directement affectées à l'action régionale de modernisation, notamment sous la forme d'un appui à l'Organe stratégique consultatif et au Groupe de travail de la modernisation. Il a noté à cet égard qu'il importait que le Groupe stratégique consultatif se fasse le vigoureux porte-parole de la région pour l'obtention des ressources nécessaires à la modernisation.

78. Le Comité a souligné que la modernisation de la production et des services statistiques concernait tous les systèmes statistiques nationaux. Il a mis en évidence un certain nombre d'avantages potentiels à cet égard, y compris l'amélioration de la couverture, de la ponctualité et de la qualité des produits statistiques et l'efficacité de l'utilisation des ressources des systèmes statistiques. La modernisation permettrait également aux systèmes statistiques nationaux de répondre plus rapidement aux demandes de suivi des résultats liées au programme de développement pour l'après-2015.

79. Le Comité a souligné la nécessité d'une action de plaidoyer en faveur de la modernisation, qui devrait être engagée à l'échelon national et ainsi entraîner la prise en charge nationale de la modernisation du système statistique. Le Comité a souligné que les directeurs des bureaux de statistique nationaux avaient un rôle à jouer pour ce qui était de préconiser la modernisation de la production et des services statistiques aux niveaux national et régional et d'intégrer la modernisation dans leurs plans nationaux de développement statistique.

80. Le Comité a noté l'importance de la coopération régionale pour le développement des capacités et le partage d'expérience en matière de modernisation. Il a souligné notamment que le partage des données d'expérience nationales était important en cette période de rapide évolution. Il a noté en outre avec enthousiasme le vaste potentiel que présentait l'élaboration de solutions régionales communes, compatibles avec les normes mondiales et pouvant être mises en œuvre dans l'ensemble de la région.

81. Le Comité a estimé que la modernisation était un processus progressif, et qu'elle soulèverait de grosses difficultés pour certains membres, en particulier les petits États insulaires du Pacifique. Pour cette raison, il a souligné que l'action entreprise pour développer les systèmes statistiques nationaux devrait être conçue de manière à respecter les normes et recommandations internationales existantes, en particulier le Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM), le Modèle générique d'information statistique (GSIM), la Norme pour l'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX), l'Architecture commune de la production statistique (CSPA) et l'Initiative de documentation des données (DDI).

82. Le Comité a noté la grande utilité du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la production et des services statistiques et du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, et il s'est félicité des travaux récemment entrepris par la Division de statistique de l'ONU concernant un programme de transformation pour les statistiques officielles. Le Comité a en outre appris avec plaisir que la Conférence mondiale sur la SDMX se tiendrait à Bangkok en septembre 2015.

83. Les membres du Comité ont communiqué des informations sur leurs initiatives de modernisation, ont exprimé leur gratitude aux partenaires de

développement qui apportaient leur concours à cet égard, et ont mis en évidence les avantages qui découlaient de la modernisation. Le Comité a estimé que les bureaux de statistique pouvaient utiliser la modernisation pour rehausser leur rôle et passer de ce qui était essentiellement la collecte de données à la fourniture d'informations.

84. Le Comité a souligné la nécessité d'une assistance technique pour la modernisation de la production et des services statistiques et a reconnu que cela requerrait de nouvelles compétences, de nouvelles techniques et un nouveau type de gestion.

85. Le Comité a noté avec gratitude que de nombreuses organisations appuyaient déjà la modernisation dans la région. Il a invité les organisations internationales travaillant au développement de la capacité statistique dans différents domaines spécifiques, et de façon plus large, à inscrire les questions de modernisation au nombre de leurs activités. Il a également encouragé les partenaires de développement à coordonner leurs efforts.

86. Le Comité a reconnu que la modernisation de la production et des services statistiques était une activité multidisciplinaire et il a donc recommandé qu'elle soit intégrée à toutes les initiatives régionales. Le Comité a noté en outre que la modernisation offrait une occasion d'améliorer la coordination entre les programmes régionaux et de réduire les doubles emplois.

87. Le Comité a noté l'intérêt de la participation et de la collaboration du secteur privé pour faire progresser la modernisation. Mention a été faite en particulier des avantages qu'il y avait à faire travailler ensemble les experts des technologies de l'information et les experts appartenant à des organismes du secteur privé et d'autres organismes.

88. Le Comité a adopté la décision 4/6.

g) Statistiques ventilées par sexe

89. Le Comité était saisi de deux documents correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

90. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Afghanistan, Bangladesh, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Pakistan, Philippines, République de Corée, Samoa et Thaïlande.

91. Reconnaisant que les statistiques ventilées par sexe constituaient un fondement du renforcement de la production et de la diffusion de l'information appelée à sous-tendre les politiques sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Comité a résolument approuvé l'ensemble de base comme guide pour l'établissement des priorités nationales et le ciblage de l'appui régional apporté à l'amélioration de la production et de la diffusion des statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le Comité s'est félicité du partage des bonnes pratiques nationales concernant la priorisation des statistiques ventilées par sexe au plus haut niveau de décision politique et dans les schémas directeurs statistiques nationaux, ainsi que la mise en œuvre de la collecte de données nécessitée par de grandes priorités politiques nationales comme la lutte contre traite des enfants et des femmes.

92. Reconnaissant l'importance du renforcement du dialogue entre utilisateurs et producteurs, le Comité a noté que le renforcement des capacités en matière de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes exigeait une coordination entre parties prenantes, notamment les bureaux de statistique nationaux, les ministères, la société civile, les organisations internationales et les autres utilisateurs de statistiques ventilées par sexe.

93. Tout en prenant acte d'une série d'initiatives concernant les statistiques ventilées par sexe actuellement mises en œuvre dans les États membres, le Comité a insisté sur la nécessité d'aller au-delà des simples données ventilées par sexe et d'intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du processus des activités statistiques, y compris la planification, la conception et la mise en œuvre de la collecte, du stockage, de la diffusion et de l'analyse des données. Conscient du large éventail de domaines et de compétences techniques entrant dans la production de l'ensemble de base, le Comité a fait remarquer qu'il était nécessaire de disposer de directives techniques et de partager les pratiques optimales. Il serait notamment nécessaire que des lignes directrices traitent des questions méthodologiques et conceptuelles mal définies et difficiles à mesurer.

94. En réponse à la préoccupation exprimée par une délégation quant à l'adéquation culturelle de certains indicateurs, le Comité a pris note de l'éclaircissement apporté par le secrétariat selon lequel l'ensemble de base ne représentait pas des statistiques ventilées par sexe à collecter obligatoirement, mais plutôt un ensemble de statistiques que les membres pourraient souhaiter produire. Le Comité a en outre fait remarquer que les indicateurs en question faisaient également partie d'un ensemble minimum mondial approuvé par la Commission de statistique de l'ONU. Une délégation a mentionné la possibilité d'inclure des indicateurs supplémentaires sur des questions thématiques comme l'éducation pour répondre à des besoins d'information existants ou émergents.

95. Le Comité a pris note de la suggestion de mettre en place un groupe de travail technique chargé d'élaborer une stratégie pour le renforcement des capacités au niveau national et un plan d'exécution des activités nationales et régionales se rapportant aux statistiques ventilées par sexe. Il a pris note de recommandations selon lesquelles ce groupe de travail devrait être notamment composé de parties prenantes provenant des systèmes statistiques nationaux, des organes de décision compétents, des organisations sous-régionales et des institutions des Nations Unies ayant des activités en matière de statistiques ventilées par sexe.

96. Le Comité a pris acte de l'offre des pays insulaires du Pacifique d'accueillir la première réunion du groupe de travail technique.

97. Le Comité a adopté la décision 4/7.

C. Point 4 de l'ordre du jour **Initiatives mondiales: Statistiques agricoles et rurales**

98. Le Comité était saisi d'une note du Bureau régional du Plan d'action régional Asie-Pacifique pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, sous la direction du Comité directeur régional des statistiques agricoles, correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

99. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Japon, Kirghizistan, Maldives, Mongolie, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao et Samoa.

100. Le Comité a exprimé un soutien résolu en faveur du Plan d'action régional Asie-Pacifique pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan. Il a souligné l'importance cruciale des statistiques agricoles et rurales dans l'ensemble plus large du système statistique national, étant donné l'importance de l'agriculture dans l'économie des pays d'Asie et du Pacifique, la nombreuse population rurale de la région, et la grande importance des statistiques agricoles et rurales pour le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable envisagés.

101. Le Comité a souligné l'importance régionale que revêtait la sécurité alimentaire, et noté la nécessité de mettre au point des lignes directrices statistiques internationales, et de fournir une assistance technique et de la formation en matière de mesure de la sécurité alimentaire.

102. Le Comité a exprimé sa gratitude pour l'assistance technique apportée à la mise en œuvre du Plan d'action régional et indiqué en quoi cette assistance avait été efficace, notamment en ce qui concernait l'amélioration de la qualité des données, le développement de méthodes de recensement agricole et l'amélioration de la coordination entre les bureaux de statistique nationaux, les ministères de l'agriculture et les autres ministères concernés.

103. À ce propos, le Comité a exprimé sa gratitude pour l'approche coordonnée employée pour soutenir le Plan d'action régional par le bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la CESAP et la Banque asiatique de développement.

104. Le Comité a aussi souligné l'importance du rôle de la formation dans la mise en œuvre du Plan d'action régional et encouragé la coordination entre les partenaires de développement.

105. Le Comité s'est félicité de la proposition d'accroître le nombre de pays participant au Plan d'action régional à partir des neuf pays pilotes du début, et a recommandé d'y inclure des pays représentant différents types d'agriculture et de climats et différentes régions géographiques.

D. Point 5 de l'ordre du jour **Coordination du développement des activités statistiques**

a) Formation statistique

106. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

107. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Fédération de Russie, Japon, Maldives, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République démocratique populaire lao et Thaïlande.

108. Le représentant de la Division de statistique de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales) a fait une déclaration.

109. Le Comité a exprimé son soutien au Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique et salué le rôle de l'Institut

de statistique pour l'Asie et le Pacifique qui en assure le secrétariat. Le Comité a par ailleurs noté avec gratitude les promesses de soutien financier et autres formes de soutien en faveur de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, y compris les engagements confirmés ou nouvellement souscrits par la Fédération de Russie et le Japon, ainsi que la collaboration entre les instituts nationaux de statistique membres du réseau.

110. Le Comité a souligné l'importance de l'utilisation de la fonction de partage d'information du Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique pour l'établissement des priorités en matière de formation statistique. Le Comité s'est félicité des informations fournies par les membres sur les activités à venir des instituts nationaux de statistique de la région. Il a également pris note des demandes de formation en matière de sensibilisation et d'analyse des données.

111. Le Comité s'est félicité de l'offre de coordonner et d'accueillir des activités de formation régionales faite par les institutions nationales de formation nouvelles ou modernisées du Bangladesh et du Pakistan.

112. Le Comité a incité vivement les États membres à apporter un soutien résolu à l'exécution du programme de travail du Réseau.

113. Le Comité a pris note de l'intérêt pour la création au niveau mondial d'un réseau et d'un modèle de formation fondés sur l'exemple de l'Asie et du Pacifique.

114. Le Comité a adopté la décision 4/8.

b) Partenaires pour le développement des statistiques en Asie-Pacifique

115. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

116. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie, Chine, Fédération de Russie, Philippines et Timor-Leste.

117. Le représentant de l'Organisation internationale pour les migrations a fait une déclaration.

118. Le Comité a remercié de leur contribution les Partenaires pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique et noté avec gratitude la participation active des partenaires à différentes initiatives régionales lancées par le Comité.

119. Le Comité a exprimé sa gratitude pour le soutien apporté par un grand nombre de partenaires, tels que l'Australie, la Chine, l'Indonésie, la Fédération de Russie, la République de Corée, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, y compris l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, l'Organisation internationale pour les migrations, PARIS21 et le Bureau indonésien de statistique. Soulignant la persistance du besoin de soutien au développement des capacités statistiques, le Comité a noté

l'importance de la formation des cadres pour faciliter un bon développement des systèmes statistiques nationaux.

120. Le Comité a encouragé les partenaires à continuer de travailler ensemble et d'harmoniser encore leurs activités et leurs ressources pour un plus grand impact commun. À cet égard, le Comité a réaffirmé que le renforcement des capacités devrait se faire avant tout au niveau des pays et que cela devrait être un des principaux aspects à prendre en considération par les partenaires dans les discussions sur le financement.

121. Le Comité a pris note de la proposition de créer une plate-forme régionale fournissant des informations sur les activités des bureaux de statistique nationaux et des partenaires de développement afin de favoriser l'harmonisation, d'éviter les doubles emplois et de partager les pratiques optimales.

E. Point 6 de l'ordre du jour

Éléments d'information

122. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste de documents à l'annexe I).

123. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie, Bangladesh, Chine et Indonésie.

124. Les représentants des organisations suivantes ont fait une déclaration: ONUDI et Division de statistique de l'ONU.

125. Le Comité a souligné son soutien pour la deuxième Journée mondiale de la statistique, prévue pour octobre 2015, et a accueilli avec satisfaction les mises à jour concernant les préparatifs de cette journée. Le Comité a reconnu que la célébration de la seconde Journée mondiale de la statistique offrait l'occasion de sensibiliser à l'importance de la statistique pour la prise de décisions et, à cet égard, il a pris note des appels à appuyer l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur la Journée mondiale de la statistique.

126. Le Comité s'est félicité des initiatives nationales en cours pour promouvoir l'utilisation de l'information géospatiale et a noté que l'intégration des statistiques et de l'information géospatiale constituait une forme souple et très utile de modernisation. Le Comité a donc incité les délégués à appuyer l'utilisation de l'information géospatiale et à assister à la manifestation parallèle du Comité sur l'information géospatiale.

127. Le Comité a pris note de l'intérêt pour la région des activités du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles, et du fait que l'Australie et la Mongolie étaient actuellement les coprésidents de ce groupe.

F. Point 7 de l'ordre du jour

Rapports portés à l'attention du Comité

a) Bureau

128. Le Comité était saisi d'un document correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

129. Aucun représentant n'a fait de déclaration.

b) Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

130. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat correspondant à ce point de l'ordre du jour (voir la liste des documents à l'annexe I).

131. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie, Japon, et Mongolie.

132. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a fait une déclaration.

133. Le comité a indiqué qu'il appuyait le programme de travail et les stratégies de formation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et a félicité ledit Institut pour sa contribution au renforcement des capacités statistiques des systèmes statistiques nationaux de la région. Le Comité appuyait également le plan de travail de l'Institut pour 2015, reconnaissant que ses objectifs, son contenu et ses modalités de formation cadraient avec la direction stratégique du Comité. Le Comité a invité instamment les pays à manifester leur soutien aux cours dispensés au Japon même par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et l'Agence japonaise de coopération internationale en donnant une priorité élevée à ces formations dans l'enquête annuelle sur les besoins en formation menée par l'Agence japonaise de coopération internationale.

134. Notant l'importance que revêt la coopération entre l'Institut, les bureaux de statistique, les institutions de formation des États membres et les partenaires de développement en ce qui concerne la fourniture de cours de formation, le Comité a invité instamment les États membres à continuer de soutenir cette coopération, notamment à travers le Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique.

135. Le Comité a noté avec gratitude la contribution du Japon en tant que pays hôte de l'Institut et principal donateur. Il a également noté avec satisfaction l'appui fourni, sous forme de contributions en espèces, par d'autres États membres, et a invité instamment les États membres à accroître l'appui financier apporté à l'Institut.

136. Le Comité a réaffirmé son soutien au maintien des modalités actuelles de présentation de rapports entre le Conseil d'administration et la Commission, notant par ailleurs le rôle que ce processus pourrait jouer dans la fourniture de directives techniques à l'Institut.

**G Point 8 de l'ordre du jour
Examen de l'orientation future du sous-programme Statistiques
du secrétariat**

137. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Chine, Inde, Indonésie, Maldives, Nouvelle-Zélande, Philippines, et Samoa.

138. Le Comité a demandé au secrétariat de fournir à l'avance la documentation écrite relative à ce point de l'ordre du jour, afin qu'il puisse donner les orientations voulues au secrétariat.

139. Le Comité a noté qu'il importait que le sous-programme Statistiques concorde avec le programme international de développement pour l'après-2015, compte tenu des délibérations du Comité sur les propositions faites par le Bureau (décrites ci-dessous au point 2 de l'ordre du jour). Le Comité a

également suggéré que le secrétariat fasse une large place à la modernisation des statistiques dans l'ensemble de ses activités.

140. Le Comité s'est félicité du fait que les activités futures du secrétariat englobent les questions examinées lors de sa quatrième session. Plus précisément, l'importance accrue à accorder aux activités de collaboration, à l'intégration des statistiques, et au suivi des objectifs de développement durable a été mentionnée. Le Comité a encouragé le secrétariat à examiner de quelle manière ses activités futures pourraient aider les bureaux nationaux de statistique à mettre en œuvre leurs programmes de transformation.

141. Le Comité a souligné que la composante coopération technique de l'orientation future du sous-programme Statistiques devrait concorder avec les efforts de renforcement institutionnel qui vont au-delà de la collecte de données, notamment en ce qui concerne les compétences en matière de communication et de coordination.

142. En réponse à une demande concernant le processus d'élaboration et d'approbation du programme de travail du sous-programme Statistiques, le Comité a été informé qu'un programme de travail serait soumis à la Commission à sa soixante et onzième session, en mai 2015, pour examen et approbation.

H. Point 9 de l'ordre du jour **Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session**

143. Le Comité a été invité à débattre des idées à incorporer dans les projets de résolution qui pourraient être proposés à la Commission, pour délibération et approbation à sa soixante et onzième session.

144. Le Comité a salué l'engagement des Philippines à présenter un projet de résolution concernant la mise en œuvre des conclusions de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Les Philippines ont invité instamment les autres membres et membres associés à envisager de s'associer à la présentation de ce projet de résolution ou de s'en porter coauteurs.

I. Point 10 de l'ordre du jour **Questions diverses**

145. Aucun représentant n'a fait de déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour.

J. Point 11 de l'ordre du jour **Adoption du rapport du Comité**

146. Le Comité a adopté le présent rapport le 27 mars 2015.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

147. Le Comité de statistique a tenu sa quatrième session à Bangkok du 25 au 27 mars 2015. La session a été ouverte par le Vice-Ministre thaïlandais des technologies de l'information et de la communication. Au cours de la séance d'ouverture, le Directeur de la Division de statistique de la CESAP a fait une

déclaration au nom de la Secrétaire exécutive de la CESAP, et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a lui aussi fait une déclaration.

B. Participation

148. Les représentants des pays membres de la CESAP énumérés ci-après ont participé à la session du Comité: Afghanistan, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam. Le membre associé ci-après était également représenté: Hong Kong (Chine).

149. Les programmes et les fonds ci-après des Nations Unies étaient représentés: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour le développement et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

150. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU était représentée.

151. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et des organismes apparentés suivants: Banque mondiale, Fonds monétaire international, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Union internationale des télécommunications.

152. Les organisations intergouvernementales et l'organisation non gouvernementale ci-après étaient représentées: Banque asiatique de développement, Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, Ministère du développement international, Organisation internationale pour les migrations et Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

C. Élection du Bureau

153. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Présidente:	M ^{me} Aishath Shahuda (Maldives)
Vice-présidents:	M. Suryamin (Indonésie) M. Hyungsoo Park (République de Corée) M. Alexander Surinov (Fédération de Russie)
Membre:	M. Simil Johnson (Vanuatu)
Rapporteur:	M ^{me} Teresa Dickinson (Nouvelle-Zélande)

D. Ordre du jour

154. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture;

-
- b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Orientation stratégique du Comité de statistique:
 3. Initiatives régionales:
 - a) Statistiques économiques;
 - b) Statistiques démographiques et sociales;
 - c) Registres et statistiques de l'état civil;
 - d) Statistiques de l'environnement;
 - e) Statistiques de la réduction des risques de catastrophe;
 - f) Modernisation de la production et des services statistiques;
 - g) Statistiques ventilées par sexe.
 4. Initiatives mondiales: statistiques agricoles et rurales.
 5. Coordination pour le développement des statistiques:
 - a) Formation statistique;
 - b) Partenaires pour le développement des statistiques en Asie-Pacifique.
 6. Éléments d'information:
 - a) Amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques de la criminalité;
 - b) Technologies de l'information et de la communication;
 - c) Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;
 - d) Économies basées sur les ressources naturelles;
 - e) Importance d'investissements accrus dans les systèmes statistiques nationaux;
 - f) Journée mondiale de la statistique 2015.
 7. Rapports portés à l'attention du Comité:
 - a) Bureau;
 - b) Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.
 8. Examen de l'orientation future du sous-programme Statistiques du secrétariat.
 9. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session.
 10. Questions diverses.
 11. Adoption du rapport du Comité.

Annexe I

Liste des documents

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CST(4)/2	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique	3 a)
E/ESCAP/CST(4)/3	Élaboration d'une stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique	3 b)
E/ESCAP/CST(4)/4	« Faire en sorte que chacun soit compté »: progrès accomplis dans le renforcement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	3 c)
E/ESCAP/CST(4)/5/Rev.1	Projet de mandat révisé du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	3 c)
E/ESCAP/CST(4)/6	Une approche stratégique pour l'amélioration des statistiques de l'environnement en Asie et dans le Pacifique	3 d)
E/ESCAP/CST(4)/7	Résultats de la première réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	3 e)
E/ESCAP/CST(4)/8	Modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique	3 f)
E/ESCAP/CST(4)/9	Élaborer un ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique	3 g)
E/ESCAP/CST(4)/10	Ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique	3 g)
E/ESCAP/CST(4)/11	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action régional Asie-Pacifique pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales	4
E/ESCAP/CST(4)/12	Rapport du Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique	5 a)
E/ESCAP/CST(4)/13	Rapport sur les activités des Partenaires pour le développement statistique en Asie-Pacifique	5 b)
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CST(4)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	
E/ESCAP/CST(4)/L.2	Projet de rapport	

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/CST(4)/INF/1	Information for participants	
E/ESCAP/CST(4)/INF/2	List of participants	
E/ESCAP/CST(4)/INF/3	Tentative programme	
E/ESCAP/CST(4)/INF/4	Statistics and data for the development agenda beyond 2015 — implications for regional collaboration in Asia and the Pacific: outcomes of the ESCAP expert group meeting	2
E/ESCAP/CST(4)/INF/5	The road to dignity by 2030: ending poverty, transforming all lives and protecting the planet — synthesis report of the Secretary-General on the post-2015 agenda	2
E/ESCAP/CST(4)/INF/6	A world that counts: mobilizing the data revolution for sustainable development — report of the Secretary-General's Independent Expert Advisory Group on a Data Revolution for Sustainable Development	2
E/ESCAP/CST(4)/INF/7	The inaugural meeting of the Asia-Pacific Forum on Sustainable Development: chair's summary	2
E/ESCAP/CST(4)/INF/8	Regional Consultation on Accountability for the Post-2015 Development Agenda	2
E/ESCAP/CST(4)/INF/9	Notable decisions made by the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific and the United Nations Statistical Commission	2
E/ESCAP/CST(4)/INF/10/Rev.1	Subregional developments in official statistics	2
E/ESCAP/CST(4)/INF/11	Report of the Ministerial Conference on Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific	3 c)
E/ESCAP/CST(4)/INF/12	Documents for the information of the Committee on Statistics on item 6 of the provisional agenda	6
E/ESCAP/CST(4)/INF/13/Rev.1	Report on the activities of the Bureau since the third session of the Committee	7 a)
E/ESCAP/CST(4)/INF/14	Report of the Statistical Institute for Asia and the Pacific	7 b)
<i>Documents de séance (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/CST(4)/CRP.1	Regional strategy to improve population and social statistics in Asia and the Pacific	3 b)
E/ESCAP/CST(4)/CRP.2	Strengthening data and statistics for the development agenda beyond 2015 in Asia and the Pacific	2

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/CST(4)/CRP.3	Composition of the Regional Steering Group for Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific, 2015-2019	3 c)

Annexe II

Composition proposée pour le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (2015-2019)

	Pays / organisation	Représentant
1	Arménie	M. Argam Stepanyan, Chef de l'Agence chargée de l'enregistrement des faits d'état civil, Ministère de la justice
2	Australie	M ^{me} A.J. Lanyon, Directrice de programme, Unité des statistiques de la santé et de l'état civil du Bureau australien de statistique
3	Bangladesh	M. Abul Kalam Azad, Directeur général adjoint, Direction générale des services de santé, Ministère de la santé et de la famille
4	États-Unis d'Amérique	M. Francis (Sam) Notzon, Directeur, Programme international de statistique, Centre national de statistiques en matière de santé, Centers for Disease Control and Prevention
5	Fidji	M. Jone Usamate, Ministre de la santé
6	Îles Cook	M ^{me} Claudine Henry-Anguna, Greffière de la Haute Cour, Ministère de la justice
7	Inde	M. Deepak Rastogi, Directeur général adjoint, Bureau du Directeur général de l'état civil et Commissaire au recensement, Ministère de l'intérieur
8	Indonésie	M ^{me} Suharti, Directrice chargée des questions de population, d'autonomisation des femmes et de protection de l'enfance, Ministère de la planification du développement (BAPPENAS)
9	Iran (République islamique d')	M. Ali Akbar Mahzoon, Directeur général, Bureau des statistiques démographiques et des migrations de l'Organisation nationale de l'état civil, Ministère de l'intérieur
10	Kazakhstan	M ^{me} Gulmira Karaulova, Directrice de la Division des statistiques sociales et démographiques, Ministère de l'économie
11	Malaisie	M. Zakaria bin Awi, Directeur général adjoint, Département national des enregistrements, Ministère de l'intérieur
12	Mongolie	M. Battsai Tseden-Ochir, Chef de la Division de l'état civil, Autorité générale pour l'enregistrement national, Ministère de la justice
13	Nouvelle- Zélande	M. Jeff Montgomery, Directeur général de l'état civil et responsable de l'enregistrement (naissances, décès, mariages, nationalité, authentification et traduction), Ministère de l'intérieur
14	Pakistan	M. Naeem Uz Zafar, Membre (secteur social et décentralisation), Commission de la planification, Ministère de la planification, du développement et de la réforme
15	Philippines	M ^{me} Lisa Grace Bersales, Statisticienne nationale et Directrice du service de l'état civil, Bureau philippin de statistique
16	République de Corée	M ^{me} Yeamok Yoon, Directrice de la Division des statistiques de l'état civil, Bureau coréen de statistique

	Pays / organisation	Représentant
17	Thaïlande	M. Boonchai Kijsanayotin, Expert de l'informatique appliquée à la santé, Centre thaïlandais de normalisation de l'information sanitaire, Ministère de la santé
18	Turquie	M. Ahmet Sarican, Directeur général, Direction générale de l'enregistrement des faits d'état civil et des questions de nationalité, Ministère de l'intérieur
19	Vanuatu	M. Simil Johnson, Statisticien national, Bureau national de statistique de Vanuatu
20	<i>Poste vacant</i>	
21	<i>Poste vacant</i>	
22	<i>Poste vacant</i>	
23	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	
24	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	
25	Organisation mondiale de la Santé	
26	Groupe de la Banque mondiale	
27	Groupe d'entente de Brisbane (représenté par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique)	
28	Data2x	
29	Plan International	
30	World Vision International	